



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 24 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice : 12

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
18/02/2025

OBJET : Délibération relative à la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Le Maire indique au conseil municipal que le montant actuel de la redevance de branchement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 2 500 €. Lors d'un branchement, la facture de travaux acquittée par la commune dépasse 3 000 €. La commune de Châteauneuf constate les mêmes tarifs. Une revalorisation conséquente de cette redevance semble souhaitable, 3 000 €, voire 3 500 €, ce dernier montant étant souhaité par Châteauneuf.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance de raccordement au réseau d'assainissement collectif à 3500€ à compter du 1er mars 2025.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 24/02/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

